

Numéro du BEÉFP 96-114

Fort Langley (Colombie-Britannique)

Logement des employés

Fort-Langley, LHN

Le logement des employés a été construit en 1957 d'après les plans de l'architecte J. Calder Peeps, dans le cadre de la reconstruction partielle du Fort-Langley par Parcs Canada. Le bâtiment fait partie du lieu historique national du Fort-Langley. Parcs Canada est le ministère gardien du bâtiment. Voir le rapport 96-114 du BEÉFP.

Raisons de la désignation

Le logement des employés a été désigné édifice « reconnu » pour sa contribution au cachet du lieu historique du Fort-Langley reconstruit, pour son interprétation architecturale d'un bâtiment « générique » qui pourrait avoir été situé à cet endroit et pour ses associations historiques avec les efforts déployés par Parcs Canada afin d'interpréter l'histoire canadienne par la reconstruction de lieux historiques.

Par sa conception, ses matériaux et ses techniques de construction, le logement des employés s'harmonise avec le seul bâtiment d'origine du fort (le magasin) et les autres bâtiments reconstruits par la suite sur le site. La conception de ces reconstructions et leur emplacement parmi de nouveaux bâtiments « génériques » à l'intérieur de la palissade reconstruite sont fondés sur des photographies et des descriptions historiques et correspondent à l'interprétation des années 1950 de l'aspect du fort d'origine.

Le logement des employés est intéressant en tant que produit de l'approche privilégiée pour la reconstruction dans les années 1950. Il s'agit d'un simple bâtiment utilitaire, qui ne cherche pas à reproduire un bâtiment d'origine en particulier, et dont les espaces intérieurs servent de « scènes » à l'interprétation du lieu.

L'approche de conservation adoptée est caractéristique de l'attitude de Parcs Canada envers la reconstruction, à la fin des années 1950, qui mettait l'accent sur le rôle éducatif des lieux historiques

La construction de ce bâtiment générique est caractéristique de l'attitude de Parcs Canada envers la reconstruction, à la fin des années 1950, qui mettait l'accent sur le rôle éducatif des lieux historiques. Le lieu du Fort-Langley a été acquis par le gouvernement fédéral et désigné lieu historique national en 1923, mais ce n'est pas avant la fin des années 1950 que les travaux de reconstruction partielle des premiers bâtiments ont été effectués. En tant qu'élément du fort reconstruit, ce bâtiment illustre les programmes d'interprétation mis en place par Parcs Canada et qui étaient reposaient sur la reconstruction et le concept de « musée extérieur ».

Éléments caractéristiques

Numéro du BEÉFP 96-114

Fort Langley (Colombie-Britannique)

Logement des employés

Fort-Langley, LHN

La valeur patrimoniale du logement des employés réside dans les éléments qui contribuent, par leur forme, leur volumétrie et les détails appropriés, à évoquer l'aspect d'origine du Fort-Langley.

Bâtiment rectangulaire d'un étage et demi, le logement des employés possède cinq baies dans le sens de la longueur et trois baies dans le sens de la largeur. Le bâtiment a été modifié à diverses dates selon les objectifs d'interprétation du lieu. Il est actuellement divisé en trois appartements, présentant une élévation principale asymétrique et rappelant l'usage des bâtiments du fort d'origine. Le bâtiment a été construit en pièce sur pièce à tenon et coulisse et il comporte un toit en croupe. Avec sa forme simple, sa volumétrie et ses détails de construction, le logement des employés joue un rôle important dans l'interprétation du lieu à l'intérieur de la palissade du Fort; de plus, ses matériaux, sa conception et ses techniques de construction sont les mêmes que pour les autres bâtiments du lieu. Toute intervention qui romprait l'harmonie, ou qui atténuerait les traces de la reconstruction du bâtiment dans les années 1950 devrait être évitée.

Le programme de gestion et d'entretien de l'extérieur du bâtiment devrait permettre d'atteindre les objectifs de commémoration du lieu et les principes de gestion des ressources culturelles.

Toute modification apportée au paysage entourant le logement des employés devrait être fondée sur des documents historiques fiables et devrait respecter la présentation souhaitée du fort reconstruit.

Pour des conseils au sujet de modifications proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.

1999-08-10